

Appel à projet Création

Le Département apporte son soutien aux compagnies, ensembles et collectifs artistiques ainsi qu'aux lieux de diffusion en proposant une aide adaptée aux différentes phases de leurs projets de création et de diffusion des œuvres. **CONTACT**

Objectif

Soutenir les projets de création des œuvres portés par des compagnies, collectifs et artistes vauclusiens de spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de la rue, marionnette, etc.)

SERVICE
SOUTIEN AUX
ACTEURS
CULTURELS, AU
PATRIMOINE ET
AU CINÉMA

 0490161481

 [CONTACTER](#)

 [Courriel](#)

Bénéficiaires

Compagnies, ensembles et collectifs artistiques (spectacle vivant) de statut associatif :

- › dont le siège social se trouve en Vaucluse,
- › dont plus de la moitié des artistes impliqués dans le projet de création habitent en Vaucluse (sur justificatif),
- › qui justifie au minimum d'une année d'existence

Cet appel à projets concerne les créations en spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de la rue, marionnette) et les projets pluridisciplinaire ou hybrides (pouvant intégrer des artistes plasticiens, photographes, dessinateurs, etc).

Pour être éligibles, les projets de création proposés doivent :

- › se faire en Vaucluse (1ère représentation publique sur le territoire vauclusien),
- › intégrer un temps de résidence dans une structure partenaire. Ce temps de résidence doit se tenir dans les 2 années suivant le vote de la subvention (date de la commission).
- › ne pas avoir été retenus dans le cadre de cet appel à projets l'année N-1.

L'équipe artistique et le lieu d'accueil s'engagent à participer aux temps de rencontres animés par Département pour favoriser les échanges, les mutualisations et la création d'une dynamique sur le Vaucluse.

Modalités de soutien

L'aide à la création prend la forme d'une subvention. Le montant attribué couvre 2 années de travail sur la création et peut ne pas être intégralement fléché sur la résidence

(possibilité d'inclure tout autre frais lié à la création).

Pour les compagnies, collectifs et artistes en résidences

Le montant est laissé à la libre appréciation du Département, qui prendra notamment en compte le coût global de la création, sa durée, l'envergure du projet, les contraintes techniques, la taille des équipes artistiques et techniques impliquées.

Pour les lieux d'accueil

Les lieux seront bénéficiaires d'une subvention leur permettant de couvrir les frais d'accueil. A ce titre, aucune contrepartie de quelques natures que ce soit ne pourra être demandée aux compagnies.

Modalités de dépôt des dossiers

L'intégralité des pièces administratives doit être transmise par la compagnie, collectifs, artistes portant le projet de création ET par la structure d'accueil en résidence **avant le lundi 17 février 2025 minuit**.

- › le dossier de renseignements à télécharger sur le site du Département ;
- › un courrier officiel, cosigné par les représentants légaux des 2 structures (compagnie ou collectif accueilli ET lieu d'accueil), de demande de soutien à l'attention de Madame la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse ;
- › le budget prévisionnel de la création – **à fournir uniquement par l'équipe artistique** ;
- › les statuts de l'association régulièrement déclarés ou Extrait Kbis ;
- › la liste des dirigeants de la structure ;
- › le dernier rapport d'activité ;
- › les comptes annuels du dernier exercice clos ;
- › le cas échéant, rapport du commissaire aux comptes ;
- › la Licence d'entrepreneur de spectacles ;
- › une attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier ;
- › une attestation d'assurance responsabilité civile de l'association ;
- › un relevé d'identité bancaire récent, comportant le nom du titulaire du compte et l'adresse postale complète ainsi que celle de l'établissement bancaire. Le RIB ne doit comporter aucune signature ni tampon du trésorier ou autre personne habilitée à signer. Si l'adresse du RIB est différente de celle du siège social, joindre une autorisation de domiciliation bancaire ;
- › un dossier de présentation du projet artistique incluant des illustrations ou photos, l'historique de la compagnie et une biographie des artistes. – **à fournir uniquement par l'équipe artistique**



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09